

Université de Tissemsilt

Faculté des lettres et des langues

Département des lettres et langues étrangères

Cours-CLE

Licence1

S1

LA FRANCOPHONIE

1- Histoire de la francophonie

Le terme de francophonie apparut pour la première fois en 1830. C'est le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) qui l'a employé pour désigner les espaces géographiques où la langue française était parlée. On entend aujourd'hui par francophonie (avec une minuscule initiale) l'ensemble des peuples ou de groupes ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications. Ainsi, la francophonie canadienne désigne les habitants du Canada parlant français. Le professeur Jacques Barrat définit comme suit :

Un concept et un espace habité par ceux qui ont le français en partage. Mais elle est aussi une manière d'appréhender, de comprendre, d'écouter, de communiquer, d'agir ; bref, un comportement, un humanisme. Elle est plus encore un outil de communication interculturelle et le seul espace fédérateur de ceux qui veulent reconnaître, accepter et valoriser les différences (2004 : 129)

Néanmoins, il faut bien entendu distinguer deux francophonies : d'un côté la Francophonie en majuscule, c'est-à-dire la Francophonie politique, institutionnelle, qui orchestre un discours politique doublé d'un discours idéologique relayant des intérêts économiques et culturelle. Pour bien séparer les deux notions, Jean-Marc Moura(1999) propose de distinguer la francophonie (c'est-à-dire la communauté linguistique) du francophonisme (qui renvoie aux intérêts économiques et politiques masqués par la communauté linguistique).

2. La francophonie politique

La francophonie politique est un espace politique car les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie représentent près d'un tiers des États membres de l'ONU. La Francophonie est aussi une tribune de débats sur les grands sujets du moment, de la crise financière mondiale à la résolution des conflits et aux droits de l'homme. Le français est, avec l'anglais, l'une de nos deux langues de travail aux Nations unies, en plus d'être l'une de nos six langues officielles déclare Ban Ki-moon¹, le secrétaire général de l'ONU, lors d'un entretien accordé au Soleil le 17 octobre 2008

à l'occasion du sommet de la Francophonie, qui s'est déroulé à Québec. Parmi ces institutions, l'organisation internationale de la francophonie (OIF).

1.1. L'organisation internationale de la francophonie (OIF)

L'Organisation internationale de la francophonie est une organisation créée en 1970, regroupant 88 États ou gouvernements en 2018. Son siège central est à Paris (France). Elle a pour mission de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme, d'appuyer l'éducation et la recherche et de développer la coopération. Les objectifs et la charte de la francophonie selon L'article 1 sont :

- l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'état de droit et aux droits de l'Homme ;
- l'intensification du dialogue entre les cultures et les civilisations ;
- le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ;
- le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies. » (*article 1, Objectifs, Charte de la Francophonie*)

L'Organisation internationale de la Francophonie réunit 88 États et gouvernements membres et 5 observateurs, soit une population de plus de 300 millions de femmes et d'hommes. Présente sur cinq continents, la langue française est la langue maternelle ou seconde de 175 millions de personnes à travers le monde, elle est apprise par 82,5 millions d'autres. Voici quelques pays membres de cette organisation.

L'Albanie, l'Andorre, l'Arménie, la Belgique, le Bénin, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, le Canada, le Cap Vert, la République centrafricaine, Chypre (membre associé), les Comores, le Congo , le Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, le Ghana (membre associé), la Grèce, la Guinée, Haïti, Laos, le Liban, Luxembourg, Madagascar , le Mali, le Maroc, l'île Maurice, la Mauritanie, la Moldavie, le Niger, le Qatar (membre associé), la Roumanie, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, la Suisse, le Tchad, le Togo, la Tunisie, le Vietnam, la Fédération Wallonie-Bruxelles etc.

Le Secrétaire général de la Francophonie est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement » (*article 6 de la Charte de la Francophonie*). Il est le « visage et la voix » de la Francophonie et incarne, à ce titre, la visibilité de l'Organisation sur la scène internationale ; il met en œuvre l'action politique et diplomatique de la Francophonie dans les conditions prévues par la Charte ; il est l'animateur de la coopération multilatérale francophone. Il lui revient de proposer aux Conférences ministérielles et aux Sommets « les axes prioritaires de l'action multilatérale francophone. Il le fait en

concertation avec l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale et avec les opérateurs directs et reconnus des Sommets » (*article 8 de la Charte de la Francophonie*).

L'OIF s'appuie sur un opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et TV5. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est l'assemblée consultative de l'OIF (*article 2 de la Charte de la Francophonie*)

2. La francophonie culturelle

Il convient d'apporter une nuance et de bien distinguer la francophonie linguistique, qui relève de la décision publique, de la francophonie littéraire, qui reste toujours une position individuelle. Le développement d'une écriture en français dans les pays tiers s'est fait pour la plus grande partie parallèlement à l'extension des zones de pouvoir politique de la France.

Dans son ouvrage *La francophonie littéraire*, Michel Beniamino fonde le phénomène de la francophonie littéraire sur plusieurs paramètres : espace, histoire, langue.

Ainsi, **un espace** est par définition ouvert, fondé sur les circulations (entre les pays, les langues, les marchandises, les idées...) L'espace francophone aujourd'hui est davantage un territoire contrôlé par la France : contrôle de la circulation des hommes (pourquoi un visa pour un étudiant francophone venu en France faire des études ?), et contrôle de la diffusion des idées (la vie institutionnelle de la littérature francophone et très franco-centrée, les écrivains francophones africains par exemple sont quasiment tous édités à Paris, quelques-uns à Montréal ou à Bruxelles).

L'**histoire** des littératures francophones a un rapport difficile avec l'Histoire. Constituer l'histoire littéraire de la francophonie implique de relire l'histoire de la présence française à l'étranger. La recherche académique a été largement partie prenante de l' « entreprise civilisatrice de la France » outre-mer, et elle doit faire retour sur ses discours des siècles passés. Ainsi du discours assimilationniste en germe au XIXe siècle et développé durant la moitié du XXe siècle célébrant la progressive assimilation des techniques de la littérature française par les écrivains africains. La théorie postcoloniale s'interroge sur les relations des textes à leur environnement socioculturel, y compris dans sa dimension historique. Jean Marc-Moura écrit à ce propos :

Ce que ces littératures ont en commun au-delà des spécificités régionales, est d'avoir émergé dans leur forme présente de l'expérience de la colonisation et de s'être affirmées en mettant l'accent sur la tension avec le pouvoir colonial, et en insistant sur leurs différences par rapport aux assertions du centre impérial².

La théorie postcoloniale montre dans le prolongement des travaux de Mouralis, comment le contenu esthétique des œuvres a été et continue d'être influencé par l'héritage historique colonial et le contexte socioculturel de domination. Dans le cadre de la francophonie, la langue prétend niveler les différences qui existent entre les locuteurs de la langue. Le français est parlé par plus de 300 millions de francophones sur tous les continents, soit une progression de 9,6% depuis la dernière mesure en 2014. Il se situe au 5^e rang des langues les plus utilisées, derrière, l'anglais, l'espagnol et suivant les estimations, l'arabe ou l'hindi.

Bibliographie

BARRAT Jacques & MOISEI Claudia (2004), *Géopolitique de la francophonie : un nouveau souffle ?*, Paris, La Documentation française, « Les études de La Documentation française ». Moura Jean-Marc (1999), *Littérature francophones et théorie postcoloniales*, Paris, PUF

Moura, Jean-Marc (1999), *Littérature francophones et théorie postcoloniales*, Paris, PUF

Corbeil Michel, (17 octobre 2008), *Le Soleil*, entretien avec Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'ONU, «La Francophonie est aussi un espace politique» Disponible : <https://www.lesoleil.com/actualite/politique/la-francophonie-est-aussi-un-espace-politique-ban-ki-moon-689b694d8b043649c159866466ee3bb7>

Exercice d'application

1. Qu'est-ce que la Francophonie ?
2. Quelle différence y a-t-il entre la Francophonie avec un F majuscule et la francophonie avec un f minuscule ?
3. Quels sont les organes de la Francophonie ?
4. Quelles sont les missions de la Francophonie ?
5. Quelles sont les principales institutions de la francophonie ? Où se trouve son siège central ?
6. Quel est le rôle principal de l'OIF ?
7. La Francophonie peut-elle être comparée au Commonwealth ? Pourquoi ?
8. L'Algérie est-elle un pays francophone ? Pourquoi ?
9. Est-elle un membre de l'OIF ? Pourquoi ?

Question de réflexion

Pensez-vous que la Francophilie est un atout pour les pays africains ou une nouvelle forme de colonisation ?